

NOUVEAUX CONCOURS, FORMATION DES STAGIAIRES ENCORE UNE RÉFORME ET UNE RÉGRESSION INACCEPTABLES !



De nouveaux concours en 2022

Le ministère a repoussé les concours d'entrée dans nos métiers du 1er et du 2nd degré en fin de M2 (2ième année du Master) à partir de la session 2022 et l'année de fonctionnaire-stagiaire après l'année de M2.

Les concours feront désormais moins de place à la vérification des connaissances disciplinaires ou pluri-disciplinaires qui fondent les métiers de l'enseignement.

Une année supplémentaire pour préparer le concours ?

Pas vraiment... car le nouveau format du concours intègre à l'oral une épreuve dite « d'entretien professionnel » : **de quoi pousser les étudiants inscrits en 2ième année de Master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) à rechercher et accepter un contrat d'1/3 de service** pour acquérir cette expérience ! **Payé 660 € nets, avec un tuteur terrain indemnisé 600€ nets**, ce « contrat d'étudiant-alternant » deviendrait donc la porte d'entrée vers nos métiers la plus compatible avec le concours : une précarisation forcée de l'accès à l'emploi public, inacceptable pour la FSU !

Une nouvelle épreuve orale problématique

Celle-ci vise à apprécier « *la capacité du candidat à pouvoir se projeter dans le métier du professeur [...] s'intégrer dans un collectif d'établissement. À montrer que c'est un projet mûrement réfléchi et à faire partager au jury son envie d'enseigner* ». Une telle formulation **ouvre au jury, qui pourra désormais intégrer des responsables Ressources Humaines des rectorats, des possibilités d'écarter des candidats sans expérience préalable, ou plus critiques sur les politiques éducatives à l'œuvre...** Par ailleurs le jury disposera d'une « *fiche de candidature* », véritable CV de l'étudiant reprenant son cursus, les stages suivis et ses expériences professionnelles : l'idéal pour repérer les étudiants ayant une expérience de « contractuels-alternants » ... et **rompre discrètement mais efficacement avec le principe d'égalité d'accès à la Fonction publique et de l'anonymat du concours !**

Une année de M2 MEEF intenable !

En plus du **tiers temps d'enseignement** ou de stages (pour ceux qui n'auraient pas de contrat d'alternance), les étudiants devront au cours de leur deuxième année : **valider un master, comportant un mémoire et ... préparer et réussir le concours ! Ces trois objectifs sont impossibles à mener de front.** Cela risque de détourner encore davantage les étudiants de nos professions, alors que le sous-recrutement actuel creuse depuis longtemps déjà le déficit de personnels sur le terrain.

Retour des stagiaires à temps plein... et sans tuteur !

Le ministère considère que **l'année de M2 MEEF prépare tout à la fois au concours et à l'entrée dans le métier, au prétexte que certains étudiants (pas tous !) sont « contractuels-alternants ».** Il place donc ces lauréats **à temps plein et réduit la formation à seulement 10 à 20 jours !** Un retour aux années Sarkozy, où un certain J.M. Blanquer pilotait – déjà ! – ce dossier comme DGESCO au ministère...

Seuls les lauréats qui ne seront pas issus d'un Master MEEF (et les lauréats de l'agrégation) seront à mi-temps, avec une formation complémentaire à l'INSPE. Les stagiaires ex-contractuels en CDD ou CDI en poste pour au moins 18 mois sur les 3 dernières années restent stagiaires à temps complet. Pour la majorité des stagiaires, **l'État économise donc la totalité de la formation initiale**, quand actuellement la deuxième année de Master MEEF et/ou la formation professionnelle était accomplie sous statut de fonctionnaire-stagiaire, et donc rémunérée ! L'Etat ne débourse que, pour les seuls « étudiant-contractuel-alternant tiers-temps » que 660€ mensuels, contre un salaire plein pour tous les lauréats actuels !!

Quels postes pour les « étudiants-contractuels-alternant 6h »

Ce sont des supports pourvus habituellement par des remplaçants, titulaires ou non-titulaires, dont la situation pourrait rapidement se dégrader avec la nomination prioritaire d'étudiants-contractuels en nombre... Selon les volumes d'étudiants-contractuels, les possibilités de mutations offertes par les mouvements pourraient aussi être réduites : un casse-tête que les rectorats entendent tout de même réguler en **calibrant, bien en amont, les supports pour les contractuels-alternants. Cela pourrait entraîner un numerus-clausus à l'entrée des Master**

NOUVEAUX CONCOURS, FORMATION DES STAGIAIRES ENCORE UNE RÉFORME ET UNE RÉGRESSION INACCEPTABLES !

MEEF, voire la sélection (par l'université ?) d'étudiants MEEF-alternant autorisés à postuler sur un contrat, véritable « plus » à faire valoir lors du concours désormais professionnalisé. Aucune de ces alternatives n'est acceptable : le SNUipp, le SNES, le SNEP, le SNUEP, refusent que des étudiants en L3 soient empêchés de venir vers nos métiers en étant des moyens d'enseignement, et contestent toute précarisation de la formation.

A la rentrée 2021, chevauchement des deux dispositifs !

Les étudiants de M1 reçus en juin prochain aux concours de l'enseignement seront, comme ceux de cette année, fonctionnaires-stagiaires mi-temps à la rentrée 2021. En revanche, les recalées rentreront dans le nouveau schéma pour se représenter aux concours en juin 2022, mais en fin de M2 cette fois. Ils seront donc les premiers « étudiants-contractuels-alternants tiers-temps » avant généralisation en 2023.

Une perte des liens à l'université et la recherche

La place du mémoire comme modalité de formation à et par la recherche reculerait fortement, d'autant plus que les formateurs – soigneusement sélectionnés et cooptés par les corps d'inspection – seront issus pour moitié « du terrain », sans compétence ni goût pour la pratique réflexive contextualisée et appuyée sur des savoirs universitaires. Le risque est de voir se développer des « formations à des recettes » avec le développement d'un modèle purement imitatif, qui privera nos futurs collègues des capacités d'adaptation et de l'autonomie d'action que requièrent des métiers aussi complexes que les nôtres.

Le risque d'une « formation-formatage »

La réforme, c'est aussi une réduction des volumes de formation, et une conception de la formation qui vise l'imposition de « bonnes pratiques », plus que l'outillage par les savoirs et la recherche pour acquérir la possibilité d'un recul réflexif sur sa pratique. Appuyée sur des résultats à l'efficacité discutable, elle vise à favoriser chez nos futures collègues la reproduction de « pratiques labellisées » issues d'études ne prenant pas en compte toute la diversité et la richesse des sciences de l'Education. La formation pourrait très vite se focaliser sur des « dadas à la mode » (comme les neurosciences...), plutôt que le développement des qualités réflexives et de prise de distance : le risque est celui d'un glissement de nos métiers vers des métiers d'application, à rebours de la vision que porte la FSU et ses syndicats de métiers de conception .

LES REVENDICATIONS PORTÉES PAR LE SNES, SNEP, SNUEP, SNUipp, SNESup, SYNDICATS DE LA FSU :

POUR un cadrage national des volumes et attendus de la formation, des futurs lauréats et stagiaires !

POUR une formation accompagnée d'un service à tiers temps, sur le service du tuteur, pour l'ensemble des stagiaires !

POUR des temps de décharge pour permettre à tou·te·s de se former en prenant du recul sur sa pratique professionnelle durant les premières années.

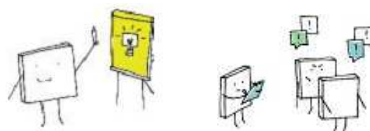
POUR la reconnaissance par l'Education nationale du besoin de formation préalable au métier d'enseignant et **CONTRE** le financement de la totalité de la formation par les étudiant.es.

CONTRE la rupture d'égalité entre les candidats, selon leurs parcours de formation, mais aussi selon leur académie d'origine et leur affectation !

POUR que tous les futurs stagiaires puissent bénéficier d'un tutorat tout au long de l'année de stage et d'un parcours de formation adapté à leur cursus antérieur au concours.

POUR un vrai parcours de formation les stagiaires « ex-alternants » ou expérimentés placés en responsabilité à temps plein devant élèves sans accompagnement.

POUR une redéfinition des épreuves du concours et la suppression de l'oral d'entretien.



POUR LE SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNUipp-FSU, SNESup,

il faut DÉPRÉCARISER la FORMATION

EN FINANÇANT les études,

notamment par des PRÉRECRUTEMENTS,

pour SECURISER le temps nécessaire à la FORMATION,

et contribuer à l'ATTRACTIVITÉ DE NOS MÉTIERS.

